

Art.4- Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels  
Par.16- Frais de déplacement du personnel de l'organisme public et d'un cabinet ministériel  
1er juillet au 30 septembre 2021

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel de l'organisme public	19 662,06 \$
<b>TOTAL</b>	<b>19 662,06 \$</b>